

Séance publique du 4 mai 2015

Sébastien Castellion

par André GOUNELLE

MOTS-CLÉS

Castellion - Calvin - Bible (traductions) - Violences religieuses - Liberté de conscience.

RÉSUMÉ

Sébastien Castellion (1515-1563) est un humaniste protestant du XVI^e siècle que de violents conflits ont opposé à Calvin. Si ses traductions de la Bible en latin et en français méritent de retenir l'attention par leur hardiesse et leur non conformisme, il est surtout connu par ses véhémentes protestations contre les violences religieuses. Il plaide pour le respect des consciences et l'acceptation d'un pluralisme religieux.

Sébastien Castellion est né en 1515. Ce cinquième centenaire a donné lieu à quelques manifestations, en particulier en mai, dans le canton de Genève. Elles ont été peu nombreuses, assez discrètes, et n'ont pas attiré l'attention des médias et encore moins des foules. En un sens, c'est normal. Castellion a été durant sa vie un isolé, un marginal, sans grande audience. Il n'a guère marqué l'histoire de son temps et il a été ensuite largement ignoré. On peut cependant le regretter. Il mérite d'être connu. J'ai déjà parlé de lui en 2000 à notre Académie. Au delà de ce cinquième centenaire de sa naissance, deux raisons m'ont poussé à récidiver : d'une part, les avancées de la recherche qui depuis une quinzaine d'années ont mis en lumière des aspects auparavant méconnus de son œuvre ; d'autre part, l'actualité et la pertinence que confère à sa réflexion la recrudescence, ces temps-ci, des violences pour motifs religieux.

Ma communication aura trois parties. D'abord, elle retracera rapidement les grandes lignes de sa vie. Ensuite, elle s'arrêtera sur ses traductions de la Bible dont nous constaterons que l'intérêt déborde largement le cadre de la translation d'une langue à une autre. Enfin, elle parlera de son plaidoyer pour la liberté de conscience. Je conclurai en parlant de l'héritage de Castellion. Pour rester dans les limites qui me sont imparties, elle sera assez schématique et laissera de côté d'autres aspects de son œuvre, tels que sa pédagogie, son épistémologie et sa théologie.

Qui est Castellion ?

D'abord, qui est Castellion ? Avant tout un humaniste, au sens qu'a ce mot au XVI^e siècle où il désigne un érudit, fin connaisseur des langues et littératures de l'Antiquité grecque, latine et hébraïque. Castellion publie des éditions savantes d'écrits grecs et latins de l'Antiquité et du Moyen-Age. Ses travaux lui valent l'estime de ses pairs, mais lui procurent peu d'argent ; toute sa vie, il se débattit avec la pauvreté.

Castellion et Calvin font connaissance en 1540. Calvin, âgé de 31 ans, est alors pasteur de la paroisse francophone de Strasbourg. Castellion qui y termine ses études (il a 25 ans) fréquente la maison du Réformateur et le rencontre à maintes reprises. En septembre 1541, Calvin retourne à Genève d'où il avait été chassé en 1538 à la suite de conflits avec les conseils de la ville. Parmi les tâches qui lui incombent, il y a celle d'organiser l'enseignement. Il cherche un "régent" (à la fois directeur et enseignant) pour le collège de la ville. Après plusieurs démarches infructueuses, il s'adresse à Castellion dont il a constaté à Strasbourg qu'il était pieux, travailleur et savant. Il aurait toutefois souhaité quelqu'un de plus connu et de plus confirmé que ce tout jeune homme. Castellion sait qu'on l'appelle sans grande conviction et qu'on le remplacera dès qu'on trouvera mieux. Néanmoins, il se met à la tâche avec ardeur et introduit des innovations pour rendre agréable et vivant l'enseignement : il donne une place importante au chant et fait jouer à ses élèves de petites saynètes adaptées à leur âge, qui transposent en vers latins des récits bibliques. On utilisera ses recueils de dialogues jusqu'à la fin du XVIII^e siècle (il y en a eu plus de 130 rééditions dont la dernière, parue à Francfort, date de 1767).

En même temps qu'il enseigne, Castellion préside des cultes et prêche régulièrement, chaque dimanche. Ses rapports avec Calvin commencent alors à se détériorer. Fort d'une compétence d'humaniste que n'ont pas les autres prédicateurs et d'une connaissance de l'hébreu et du grec supérieure, aux dires de Richard Simon, à celle de Calvin, Castellion discute certaines des explications et interprétations du Réformateur. Par exemple, il voit dans le *Cantique des Cantiques* un poème d'amour sexuel, profane et il conteste l'interprétation allégorique traditionnelle qu'en défend Calvin pour qui les deux amants du poème seraient Dieu et l'âme croyante, ou le Christ et l'Église. De plus, Castellion propose des versions de textes bibliques que Calvin désapprouve et dont il empêche la publication. Il se développe entre eux ce que l'historien genevois Christian Grosse appelle une "rivalité d'intellectuels".

En 1544, Castellion demande à devenir pasteur à Genève. Il aime prêcher ; il sait que son maintien au collège n'est pas assuré ; il s'est marié, vient d'avoir un enfant et aspire à une situation plus stable. Le conseil de la ville donne son accord. Mais, sous l'influence de Calvin qui n'apprécie guère son indépendance d'esprit, la compagnie des pasteurs refuse de l'agréger en son sein à cause, dit-elle, de ses opinions particulières, tout en reconnaissant qu'elles portent sur des points secondaires. Dépité, Castellion donne sa démission du collège. Il quitte Genève en 1545 et s'installe à Bâle, la ville des grands éditeurs humanistes. Il y gagne difficilement sa vie comme correcteur d'imprimerie. En 1553, il devient professeur de grec à l'Université, ce qui lui assure un modeste revenu. Tout en poursuivant ses travaux érudits, il proteste énergiquement contre l'exécution de Michel Servet. Du coup, le

“froid” qui lors des années genevoises s’est installé entre lui et Calvin se transforme en une hostilité frontale. Une polémique extrêmement dure les oppose. Castellion meurt à Bâle, âgé de 48 ans, le 29 décembre 1563, cinq mois avant Calvin.

Les travaux sur la Bible

J’en viens aux traductions de la Bible. Depuis 15 ans la recherche s’y est beaucoup intéressée, alors qu’auparavant on les avait négligées. À partir des manuscrits hébreux et grecs Castellion élabore deux traductions. La première en latin, destinée à des “lettrés”, sort de presse en 1551. La seconde en français, à l’intention des “non instruits”, paraît en 1555 ; elle a été rééditée en 2005 ; elle ne l’avait jamais été depuis 1555. La version française ne décalque pas simplement la latine. Entre les deux, Castellion a repris et retravaillé les textes dans leur langue d’origine ; il a revu et remanié sa compréhension de plusieurs passages.

La Bible latine

À sa parution et jusqu’au XVIII^e siècle, sa version latine de la Bible a suscité beaucoup d’intérêt et soulevé de nombreux débats en raison de ses choix de traduction. Castellion s’y assigne deux objectifs.

D’abord, il veut une version écrite dans un latin classique et élégant, qui ne soit pas truffé d’hébraïsmes. Il s’inspire du style de Tite-Live, de Cicéron et de Sénèque, selon la nature des livres bibliques ; d’après les spécialistes c’est une réussite. Quand il traduit le *Cantique des cantiques*, il va chercher du côté de Catulle et d’Ovide, ce qui a beaucoup choqué, car il faisait apparaître la dimension érotique, en général masquée, de ce poème hébreu qui va parfois jusqu’au pornographique. Pour le nom propre, imprononçable selon la tradition juive, qui désigne le Dieu d’Israël et le distingue des autres dieux, à savoir le tétragramme YHWH, que nos versions rendent soit par “Seigneur”, soit par “Éternel”, Castellion propose une transcription audacieuse et contestable : *Jova*, qui garde les consonnes de l’hébreu tout en ayant une forme latine et qui évoque évidemment Jupiter (au génitif *Jovis*). Certains ont reproché à cette latinisation d’opérer un rapprochement excessif, peut-être sacrilège, entre les divinités gréco-romaines et le Dieu des Hébreux. D’autres y ont vu une transposition heureuse.

Castellion poursuit un second objectif : une grande exactitude dans l’emploi des mots. Il s’interroge sur leur signification originelle antérieure à leur emploi ecclésiastique. Prenons le mot grec “ecclésia” qui a donné église. Dans le monde grec, il désigne une réunion tout à fait profane, celle de gens qui se réunissent non pas pour rendre un culte ou pour former une confrérie religieuse, mais pour écouter une conférence, assister à une représentation théâtrale et surtout pour discuter des affaires de la cité. De même, le grec “baptizein” qui a donné “baptiser” ne veut initialement rien dire de plus que se plonger dans de l’eau, prendre un bain ou faire sa toilette. Les chrétiens se sont emparés de ces mots et les ont sacralisés, ils ont éliminé leur usage profane et les ont réservés à des réalités ou des cérémonies religieuses. Castellion essaie de leur restituer leur sens premier en traduisant “ecclésia” par *respublica* et baptême par *lotio* (le fait de se laver). Probablement, cette désacralisation n’est pas une simple question de vocabulaire ; elle a une visée profonde. Jésus, tel que le

comprend Castellion, met en place non pas une religion du mystère, du surnaturel et du rituel, mais une religion de l'habituel, du banal, du quotidien. Dieu se manifeste et on doit le servir non pas dans des cérémonies spéciales, en marge de la vie courante, mais dans l'ordinaire, ce qui se passe tous les jours. On pense à Luther affirmant que les occupations de la femme de ménage et du valet de ferme ne sont pas moins saintes que celles du prêtre ou du moine, et que leur travail est un ministère aussi sacré que celui du pasteur ou de l'évêque.

La Bible française

À la différence de la latine, la Bible française de Castellion n'a eu aucun succès. Les protestants lui ont préféré celle d'Olivétan, un cousin de Calvin, une version estimable mais dont la langue est lourde et rugueuse. Celle de Castellion, après quelques vives critiques, tombe dans l'oubli le plus total.

Ce rejet massif vient de ce qu'elle s'inscrit résolument à contre-courant. Au XVI^e siècle, tout le monde voit dans la Bible un livre royal, seigneurial qui reflète la grandeur et la majesté de Dieu. Les protestants estiment que seule est digne d'elle une traduction en style noble. Aucune autre langue ne lui convient que celle de la cour, celle que parlent le roi, les juristes, les universitaires et les classes supérieures de la société. Pour Castellion, au contraire, la Bible est un livre populaire ; elle s'exprime à la manière des petites gens. Aussi la traduit-il dans "un langage commun et simple", celui des artisans et des paysans, pas celui des gens de lettre et des aristocrates. Par exemple, quand il rencontre le "en vérité en vérité, je vous le dis" qui introduit certaines paroles de Jésus, il le rend par : "je vous l'assure". Au lieu de "évités les vaines redites", il écrit : "ne jasez pas trop". Il se sert d'un vocabulaire familier, parfois rural et argotique, souvent savoureux qu'il préfère à des expressions guindées et solennelles. Les contemporains de Castellion en ont été choqué. Ils le blâment d'utiliser des "termes bas et rampants", de faire parler Dieu comme tout le monde et non sur un mode sublime. Ils l'accusent de ridiculiser la Bible. Comme le lui reproche l'éditeur Henri Estienne, le fils de Robert : "au lieu de chercher les plus graves mots et manières de parler, il s'est étudié à parler le jargon des gueux".

Cette traduction n'est cependant ni relâchée ni débraillée. La fidélité au texte original s'y allie avec beaucoup de fluidité (elle ne donne pas l'impression des maladroites de beaucoup de traductions). Castellion l'a souhaité "entendible", par quoi il a voulu peut-être dire destinée à être écoutée. On a quelques raisons de supposer qu'à une époque où peu de gens savent lire, il a cherché à en faciliter une lecture publique à haute voix au culte ou en famille. Une inventivité parfois foisonnante de vocabulaire (Castellion n'hésite pas à forger des mots et des expressions) s'y accompagne d'une grande rigueur grammaticale. Cette traduction ne manque ni d'allure ni de style. J'en donne deux exemples. D'abord la toute première phrase de la Bible, au début du récit de la création : "Premièrement, Dieu créa le ciel et la terre. Et comme la terre était néante et lourde et ténèbres par dessus l'abîme et que l'Esprit de Dieu se balançait par dessus les eaux, Dieu dit : Lumière soit. Et Lumière fut.". Second exemple : la célèbre exclamation de l'Ecclésiaste : "vanité des vanités, tout est vanité". Castellion la rend ainsi : "Tout ne vaut rien, dit le prêcheur, tout ne vaut rien, rien du tout". Ce n'est pas la réflexion désabusée d'un aimable sceptique, mais le cri tragique de quelqu'un qui se débat avec le non-sens de sa vie et de son monde.

Plusieurs thèses récentes de doctorat ont souligné la qualité de cette traduction. Selon l'historien catholique de Fribourg (Suisse), Guy Bédouelle, en l'écartant "par préjugé confessionnel et surtout linguistique", on est passé à côté de ce qui aurait pu être en français une version de référence analogue à la Bible de Luther en allemand ou à la King James' en anglais.

Les difficultés de la Bible

Au XVI^e siècle, la plupart des protestants insistent sur la clarté de la Bible. Calvin admet bien que quelques passages comportent des obscurités ; il est cependant convaincu que le travail des spécialistes, commentateurs, grammairiens, historiens, les dissipe entièrement. Selon lui, il n'y a finalement aucune incertitude quant à leur sens. La Bible donne un enseignement limpide, harmonieux et cohérent pour qui se donne la peine de l'étudier sérieusement.

Castellion, au contraire, dans la ligne d'Erasmus, souligne les problèmes que posent de nombreux textes. Certains sont parfaitement clairs, en particulier ceux qui traitent de l'essentiel, à savoir de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain. D'autres, par contre, sont confus et ambigus. Les meilleurs spécialistes des langues anciennes n'arrivent pas à déterminer ce qu'ils veulent exactement dire. Dans bien des cas, on hésite entre plusieurs hypothèses sans avoir les moyens de trancher. Castellion reconnaît ne pas comprendre certains passages ; il l'indique dans les notes marginales de sa traduction. Calvin lui reproche d'entretenir un questionnement incessant, une interrogation perpétuelle dans l'étude des textes et de favoriser ainsi le scepticisme. À quoi Castellion répond : si la Bible est tellement limpide, pourquoi Calvin écrit-il tant de volumes pour l'expliquer ?

À l'affirmation protestante que seule la Bible fait autorité en matière de foi, le catholicisme a répondu qu'en raisons de ses obscurités, on a besoin d'une instance ecclésiastique, évêque, concile ou pape, habilitée à en déterminer le sens et à décider de sa juste interprétation. Castellion s'accorde avec les catholiques sur la difficulté de la Bible, mais il n'en tire pas du tout la même conclusion qu'eux. On y puise des arguments pour ou contre le baptême des enfants. Certains passages poussent à affirmer la Trinité ou l'Incarnation, d'autres incitent à les nier. Qui tranchera ces débats et pourquoi les trancher ? La pureté de la vie, le service des autres, l'amour du prochain sont parfaitement clairs et sont des impératifs absolus. Pour le reste que chacun se forge une opinion, aussi fondée et réfléchie que possible, et qu'il accepte que d'autres n'aient pas le même avis. Qu'on en débattenne, certes, mais qu'on ne s'excommunie ni ne se condamne pour ces divergences. On peut essayer de discuter et de convaincre, on n'a pas le droit de contraindre ou de sanctionner.

Castellion préconise un certain relativisme doctrinal et la pratique de l'examen critique. Aux dogmatismes intransigeants de son époque, il reproche de tomber dans la "témérité de l'affirmation". Il faut reconnaître et accepter ses limites. Quand on pose des certitudes absolues, on oublie la condition de l'homme et sa finitude. Loin d'être condamnable ou abominable, le doute relève, selon lui, de la prudence, de la sagesse et de l'humilité chrétiennes. Il n'est pas l'adversaire, mais l'allié de la foi. Il l'empêche de dégénérer en un dogmatisme qui ne veut pas reconnaître ses ignorances. Comme l'écrit Jacques Roubaud, "à la différence de Calvin, Castellion ne parle pas au nom de Dieu mais au nom de ce qu'il comprend de l'enseignement de l'évangile".

La liberté de conscience

Ces derniers propos conduisent naturellement à ma troisième partie qui va porter sur l'engagement de Castellion en faveur de la liberté de conscience et contre toute violence en matière de religion.

Cet engagement se manifeste d'abord à propos de Michel Servet. Servet, un médecin espagnol, a publié en 1531, à Haguenau en Alsace, un livre très critique envers la doctrine trinitaire. Ce livre, intitulé *De Trinitatis erroribus*, est-il aussi antitrinitaire qu'on le dit généralement ? En le lisant, j'ai eu le sentiment qu'il proposait plutôt une variante de la doctrine trinitaire, différente de la version admise en ce qu'il ne comprend pas de la même manière la notion de personne. À vrai dire, ce livre est confus, obscur, souvent contradictoire, et on a de la peine à discerner ce que Servet pense exactement.

Quoi qu'il en soit, ce livre soulève une réprobation générale, plus, semble-t-il, en raison de son titre que de son contenu. Pour ne pas être arrêté et condamné, Servet doit se cacher. Dans les années 1550, sous un nom d'emprunt, il exerce la médecine à Vienne, dans la vallée du Rhône. En secret, il y rédige un ouvrage intitulé *Christianismi Restitutio*, qu'il fait imprimer clandestinement en 1553 et dont il envoie un exemplaire à Calvin, en lui demandant "son opinion fraternelle". Un proche collaborateur de Calvin communique ce texte depuis Genève à l'un de ses cousins catholiques habitant Lyon, qui le remet à l'Inquisition (avec des lettres qui permettent de localiser et d'identifier Servet). Cette dénonciation s'est-elle faite sur les instructions, avec l'accord, ou avec la complicité passive du Réformateur ? On n'en sait rien, et cet épisode alimente un soupçon qui pèse sur la mémoire de Calvin. L'Inquisition fait arrêter Servet, qui parvient à s'échapper. Dans sa fuite, il passe par Genève, où il est reconnu, et arrêté ; il passe ainsi, en quelques semaines, des geôles catholiques aux protestantes. Il est rapidement jugé, condamné et brûlé vif, le 27 octobre 1553. La sentence contre Servet a été prise par le Conseil de Genève et non par Calvin. Mais Calvin a servi de "consultant" théologique – nous dirions d'expert – au procès et en février 1554, il publie un livre intitulé *Déclaration pour maintenir la vraie foi*, qui légitime la mise à mort des hérétiques, quand leur hérésie est grave. Les condamner et les faire exécuter est, selon lui, un devoir pour les autorités politiques et judiciaires.

Castellion, horrifié et indigné, intervient alors. Il publie un recueil de textes d'auteurs chrétiens depuis l'Antiquité jusqu'au seizième siècle (dont Calvin lui-même) qui réprouvent des exécutions pour cause d'hérésie. Lorsque la *Déclaration* de Calvin sort de presse, il rédige une réponse qui a pour titre *Contre le libelle de Calvin*. La censure n'en autorise pas l'impression et elle ne paraîtra qu'en 1612 aux Pays-Bas, mais des copies manuscrites circulent sous le manteau dès 1555. À l'argumentation de Calvin (il faut défendre la bonne doctrine), Castellion réplique par une phrase devenue fameuse : "Tuer un homme, ce n'est pas défendre une doctrine, c'est tuer un homme". Il ajoute : "Servet a combattu avec des arguments et des écrits : il fallait le combattre par des arguments et des écrits", pas avec un bûcher. Castellion apostrophe Calvin : "Nous diras-tu, à la fin, si c'est le Christ qui t'a enseigné à brûler des hommes ?".

Castellion n'approuve nullement les idées de Servet ; il n'essaie pas de démontrer qu'elles ne sont pas aussi fausses et aberrantes que Calvin le prétend. Il conteste la légitimité de condamner quelqu'un pour ses opinions religieuses, le droit

d'exécuter le déviant uniquement parce qu'il professe et exprime une doctrine jugée, à tort ou à raison, erronée (nous estimons hérétiques, écrit-il, tous ceux avec qui nous ne sommes pas d'accord). Qu'on punisse un crime soit, mais l'erreur n'est pas un crime ; elle appelle une réfutation, non un châtiment. Cette argumentation a eu de l'écho dans l'opinion protestante de l'époque qui désapprouvait massivement l'anti-trinitarisme, mais que l'exécution de Servet mettait mal à l'aise.

Les guerres de religion

Dans les années 1560, les guerres de religion prennent leur essor en France. En octobre 1562, un an avant sa mort, Castellion publie un livre *Conseil à la France désolée* aussi sévère pour les protestants que pour les catholiques. Il reproche aux uns et aux autres de prendre les armes, de lever des troupes et de pratiquer, selon son expression, le "forcement de conscience" en oubliant que l'Évangile enseigne l'amour et le respect des autres. Castellion préconise de laisser "les deux religions libres" "de permettre en France deux Églises", de donner la possibilité à tous de "servir Dieu selon la foi non d'autrui mais selon la leur". Il constate qu'il y a des divergences religieuses et que l'être humain n'a pas la capacité de dire qui a raison et qui a tort. Le jugement appartient à Dieu seul et il interviendra à la fin des temps où se fera le tri entre le bon grain et l'ivraie. Le *Conseil à la France désolée* plaide pour un pluralisme religieux, qui ne soit pas simplement une concession provisoire exigée par la situation politique du moment, mais qui plus fondamentalement corresponde à ce qu'est la condition humaine sur cette terre. Il ne préconise cependant pas une liberté illimitée d'opinion. Il écrit que les athées "doivent être repoussés avec horreur". S'il demande que les chrétiens ne condamnent ni les juifs ni les musulmans, et réciproquement, par contre, dans quelques textes rares et brefs, il n'écarter pas la possibilité de sanctions contre les impies à condition qu'on n'aille pas "jusques à les faire mourir". Bien que très en avance sur son temps, Castellion n'en appartient pas moins à une époque pour qui la croyance en Dieu n'est pas tant affaire d'opinion ou de foi que d'évidence naturelle et d'ordre public. La largeur dont il fait preuve est immense et impressionnante dans son contexte ; pour le nôtre, elle reste encore trop étroite.

En août 1563, après les autorités catholiques, le Synode National des Églises Réformées réuni à Lyon condamne le livre de Castellion. Selon une expression de Christian Grosse, entre catholiques et protestants, il y a, à cette époque, un "consensus dans l'intolérance", avec cependant quelques rares exceptions. La plus notable est celle du chancelier Michel de l'Hospital qui dans une *Harangue* de janvier 1562, propose de suspendre les conflits confessionnels jusqu'à ce qu'un concile tranche les différends. Le chancelier n'a probablement jamais entendu parler de Castellion et on ignore si Castellion a eu connaissance de son discours. Par contre, Castellion cite le livre du juriste Etienne Pasquier, *Exhortation aux princes et Seigneurs du conseil privé du Roi* (1561) qui va dans le même sens. Si leurs conclusions sont voisines, l'argumentation de Pasquier est plutôt d'ordre juridico-politique, alors que chez Castellion dominent des motifs proprement théologiques. Ni l'un ni l'autre n'a été écouté. Je connais à cette époque seulement deux autres exceptions : le catholique hollandais Coornhert qui publie, en 1566, un manifeste contre l'exécution des hérétiques et le pasteur Ferencz Davidis qui fait prendre en 1568 au souverain de Transylvanie un édit de tolérance. Ces hommes ont en commun de

vouloir combattre la violence religieuse au nom et à partir de la religion, en montrant que ces violences ne naissent pas d'une grande foi, d'une consécration et d'une obéissance absolues, mais d'une énorme infidélité à Dieu.

L'héritage de Castellion

De son vivant, Castellion jouit d'une petite notoriété, en tant qu'humaniste et pédagogue (Montaigne, par exemple, le mentionne). Aux XVII^e et XVIII^e siècles, il arrive qu'on le cite parmi les adversaires de Calvin ; les polémiques catholique et voltairienne contre le Réformateur l'utilisent parfois à ce titre. Bayle lui consacre une notice, assez mitigée, dans son *Dictionnaire*. Toutefois, si on continue çà et là à le nommer, on ne le connaît pas vraiment. Seule exception, les "Resmontrants hollandais", des protestants réformés non calvinistes, se réclament de Castellion et conservent précieusement ses manuscrits.

En 1892, Ferdinand Buisson tire Castellion de ce semi oubli en lui consacrant une remarquable thèse de doctorat à la méthode et à l'érudition très sûres : elle fait encore autorité aujourd'hui et on l'a rééditée en 2010. Cette thèse attire l'attention à cause de sa valeur et aussi en raison de la personnalité de son auteur. Collaborateur de Jules Ferry, Buisson participe à la création de l'enseignement primaire laïc, qu'il dirige avec compétence et rayonnement avant de devenir député. Il préside la commission qui rédige la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. Il reçoit le prix Nobel de la Paix en 1927 pour ses efforts en vue d'une réconciliation entre les belligérants au lendemain de la première guerre mondiale. L'œuvre de Castellion a pour lui un triple mérite : elle préfigure la pédagogie moderne, elle annonce et prépare le protestantisme libéral, auquel Buisson se rattache, et elle proclame la liberté de conscience.

Vingt-deux ans après la grande étude de Buisson, en 1914, un pasteur français libéral, Étienne Giran qui, pour résistance au nazisme, devait mourir en 1944 à Buchenwald, publie un livre qui distingue deux réformes : à la réforme calviniste dogmatique, autoritaire, intransigeante et bornée, il oppose la réforme ouverte, généreuse, libérale et intelligente dont Castellion est la figure de proue. D'un côté, il y a, écrit Giran, ceux qui se croient prophètes, qui s'imaginent posséder la Parole de Dieu et connaître la vérité ; ils condamnent, persécutent et exécutent quand ils le peuvent ceux qu'ils jugent déviants. De l'autre côté, nous avons d'humbles lecteurs de la Bible, des chercheurs de vérité, qui ont conscience d'être faillibles ; ils écoutent les autres, en tiennent compte et accueillent ce qu'ils ont à leur apporter.

En 1936, alors qu'il fuit le nazisme, l'essayiste autrichien Stefan Zweig publie un livre très bien écrit, mais bourré d'erreurs historiques, intitulé *Conscience contre violence ou Castellion contre Calvin*. Quand il décrit la Genèse de Calvin, Zweig parle en fait des régimes hitlérien et stalinien (il l'écrit expressément à Romain Rolland qu'il voudrait bien détourner du communisme). Son livre, émouvant témoin de la résistance intellectuelle au nazisme, n'aide à comprendre ni Castellion ni Calvin, mais a le mérite d'élargir le débat aux grandes idéologies, au delà du domaine du religieux au sens strict.

Buisson, avec beaucoup de rigueur, Giran avec une véhémence parfois excessive, mettent bien le doigt sur la dualité du protestantisme. Il est tiraillé, voire écartelé entre deux courants : l'un qui préconise une croyance étroite, rigide et

sectaire, et l'autre qui plaide pour une spiritualité large, souple et humaniste. Cette tension se retrouve dans toutes les religions et aussi dans les idéologies laïques et elle traverse chacun de nous quelles que soient ses options. Nous avons de la peine à conjuguer convictions et tolérance. Castellion nous dit à tous que jamais les désaccords ne justifient des violences physiques ou mentales, et qu'on ne doit en aucun cas sacrifier le respect dû à autrui aux certitudes que nous jugeons fondamentales ou sacrées. Castellion me paraît l'héritier des prophètes juifs quand ils dénoncent l'arbitraire et l'abus de pouvoir des puissants et il préfigure ces intellectuels, qui émergent au moment de l'Affaire Dreyfus, convaincus que leur culture et leur savoir leur font obligation de protester contre l'injustice et de défendre l'être humain. Tuer un homme, ce n'est pas défendre une cause, c'est tuer un homme, cette phrase n'a pas perdu et ne perdra probablement jamais son actualité et sa pertinence.

BIBLIOGRAPHIE EN FRANÇAIS

OUVRAGES DE CASTELLION :

De l'art de douter et de croire, d'ignorer et de savoir, Jeheber, 1953, réédition La Cause, 1996.

Conseil à la France désolée (1562), Genève, Droz, 1967.

De l'impunité des hérétiques, Droz 1971.

Contre le libelle de Calvin après la mort de Michel Servet (1554), Genève, Éditions Zoé, 1998.

La Bible, nouvellement traduite par Sébastien Castellion (1555), Bayard, 2005.

La Genèse (1555) éditée, introduite et annotée par Jacques Chaurand, Nicole Gueunier, Carine Skupien Dekens, avec la collaboration de Max Engammare, Droz, 2003.

Les livres de Salomon (1555) édités, introduits et annotés par Nicole Gueunier et Max Engammare, Droz, 2008.

Traité des Hérétiques (1554), Préface d'André Gounelle, Éditions Ampelos, 2009.

ÉTUDES SUR CASTELLION :

Castellioniana. Quatre études sur Sébastien Castellion et l'idée de la tolérance. Brill, 1951

Sébastien Castellion : des Écritures à l'écriture, Garnier, 2013, études réunies par Marie-Christine GOMEZ-GÉRAUD, Garnier, 2013.

BARILIER Étienne, "Spinoza, lecteur de Castellion", in *Revue de Théologie et de Philosophie*, 2000, n° 132, p. 151-162.

BECKER Bruno (ed.) *Autour de Michel Servet et de Sébastien Castellion*, H.D.Tjeenk Wilink & Zoon, Haarlem, 1953 (22898)

BEDOUELLE Guy, "Castellion et sa bible en français courant", *Cahiers Évangile Supplément*, décembre 2008, 146.

BUISSON Ferdinand, *Sébastien Castellion. Sa vie et son œuvre* (1892), Genève Droz, 2010.

DELORMEAU Charles, *Sébastien Castellion, apôtre de la tolérance et de la liberté de conscience*, Neuchâtel, Messeillier, 1964.

GIRAN Étienne, *Sébastien Castellion et la Réforme calviniste. Les deux Réformes*, Boissevain et Hachette, 1914.

GUGGISBERG Hans R., “Haïr ou instruire les hérétiques ? La notion d’hérétique chez Sébastien Castellion et sa situation dans l’exil bâlois”, in *La liberté de conscience (XVI-XVII^e siècle*, Genève, Librairie Droz, 1991.

MARGOLIN Jean-Claude, “L’idée de tolérance et ses limites d’après Sébastien Castellion”, in *Paix des armes, paix des âmes*, Imprimerie Nationale Éditions, 2000.

ROUBAUD Jacques, “Traduire pour les idiots : Sébastien Castellion et la Bible”, *Revue de Sciences Religieuses*, 2001/3 ; repris dans *La Bible, nouvellement tradlatée par Sébastien Castellion (1555)*, Bayard, 2005.

SCHMID Vincent, *Michel Servet. Du bûcher à la liberté de conscience*, Les éditions de Paris Max Chaleil, 2008.

SKUPEN DEKENS, *Traduire pour le peuple de Dieu. La syntaxe française dans la traduction de la Bible par Sébastien Castellion, Bâle, 1555*. Genève, Droz, 2009.

ZWEIG Stefan, *Conscience contre violence ou Castellion contre Calvin* (1936), Le Castor Astral, 2004.